

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre 2021 à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armino GOMES, Maire.

**Etaient présents :** Armino GOMES, Valérie DUVAL, Philippe EXBRAYAT, David FRATINI, Humberto CARVALHO, Alexandre BONILLA PEREZ et Dejan GLISOVIC

**Absents excusés :** Grégoire MEYMERIE

**Procuration :** Philippe EXBRAYAT a procuration pour Henri PRÉVOSTEAU  
David FRATINI a procuration pour France VAN DEN BURG

**Absent :** Na

**Date de la convocation : 3 novembre 2021**

Ordre du jour :

I. Nomination du secrétaire de séance .....	2
II. Vote indemnités 2 <sup>ème</sup> Adjoint .....	2
III. Décision Modificative Budgétaire Mandat Ségilog.....	2
IV. Noël des Enfants .....	3
V. Marché de Noël de Santeuil .....	3
VI. Taux Taxe d'Aménagement .....	3
VII. Convention vidéosurveillance.....	4
VIII. Questions diverses.....	4

## I. Nomination du secrétaire de séance

Mr GLISOVIC Dejan a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

## II. Vote indemnités 2<sup>ème</sup> Adjoint

Sous la présidence de Monsieur Armindo Gomes, Maire, le conseil municipal a été invité à voter l'indemnité de 2<sup>ème</sup> adjoint de Monsieur Philippe Exbrayat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité les indemnités au taux 9,9% de l'indice brut 1027.**

## III. Décision Modificative Budgétaire (Mandat Ségilog)

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification budgétaire du mandat Ségilog d'un montant de 2160 € :

Mandatement sur le :

**Chapitre 011** Charges à caractère général

**Article 615221** Entretien et réparation bâtiments publics :

20000 €-2160 € = 17840 €

Et titrage sur le :

**Chapitre 65** Autres charges de gestion courante

**Article 6512** Droits d'utilisation-informatique en nuage :

0+2160 € = 2160 €

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### IV. Noël des Enfants

Une réunion avec le CCAS est prévue le jeudi 18 novembre 2021 pour l'organisation du Noël de Santeuil.

Les dates retenues sont le samedi 18/12 pour les Aînés et le dimanche 19/12 pour les Enfants.

Après concertation avec le CCAS, la piste des cadeaux Pandacraft est favorisée.

Il est proposé au Conseil la dépense suivante :

- Pandacraft

3 à 7 ans : 5,5 € H.T.

8 à 12 ans : 7 € H.T.

Un achat sur Amazon pour les plus petits de 1 à 2 ans :

- Bloko : 11,66 € H.T.

Le budget du projet pour la commune s'élève à 370 € H.T

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### V. Événement : Marché du 21 novembre à Santeuil

La venue d'un fromager le 21 novembre 2021 avait été évoqué au dernier Conseil.

A ce titre et pour ce premier type d'évènement la mairie organisera la distribution de boissons chaudes offertes.

Un budget de 100 € est proposé pour l'animation de cet évènement.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### VI. Taux Taxe d'Aménagement

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de statuer sur le maintien ou pas du taux de la taxe d'aménagement avant le 30 novembre 2021.

**Après en avoir délibéré le conseil décide du maintien du même taux à l'unanimité.**

## VII. Convention vidéosurveillance

Chartres Métropole propose la signature d'une convention pour la gestion des données vidéo de télésurveillance sur la commune de Santeuil.

En l'absence d'informations sur les modalités d'installation de caméras, le Conseil Municipal décide de ne pas signer cette convention en attendant un supplément d'informations.

## VIII. Questions ou informations diverses

- Le contrat d'assurance SMACL date de 1982 et couvre actuellement la mairie et l'atelier. Actuellement le contrat ne couvre pas l'église et les cautionnements des régisseurs car plus à jour.  
Le Maire a donc pris contact avec l'assurance pour réviser le contrat.
- Le 16 novembre 2021 est prévu le remplacement du compteur électrique de la mairie par un compteur Linky.
- Le Maire informe le Conseil Municipal de ses démarches pour le remplacement de la chaudière.
- Des échanges sont prévus avec des sociétés pour une campagne de regroupement d'intervention de vidange des fosses septiques sur la commune qui pourrait être plus avantageux que celle de la CM eau.
- Le maire informe également le conseil du désistement de la commune de St Léger-des-Aubées pour la commande groupée du colis des Aînés prévu le 19/12 et confirme la participation de Moinville-La-Jeulin.
- Concernant le déneigement sur la commune de Santeuil, 2 conventions (avec et sans épandage) vont être proposées à Monsieur DUVAL Didier  
Un budget devra être établi et voté au prochain conseil.
- La mairie procédera prochainement à une communication sur le concours de Noël des maisons décorées ; Un prix d'une valeur de 150 € sera remis au vainqueur sous forme d'un bon d'achats à « Vitrines de Chartres ».
- La commune doit se rapprocher auprès d'un administré concernant un problème de pollution sur propriété privée pour échanger sur les moyens d'action pour dépolluer le site.
- La procédure d'état d'abandon d'un bien immobilier sur Santeuil arrivant à échéance, le conseil devra voter l'état d'abandon définitif au prochain conseil municipal prévu début décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.